

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures et quatre minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 28 mars 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - PONGERARD Pascale.

Absents excusés : WHITE Cécile ayant donné procuration à Sandra DRAGON, JUGEL Stéven ayant donné procuration à Chantal LARGEAU, MORIN DIEGO Isabelle ayant donné procuration à Mathilde ALIX.

Secrétaire de séance : Pascale PONGERARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16 à 20h24

Votants : 19 à 20h24

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/42

Objet : Subvention 2025 à l'association « Vent debout ».

Pour l'année 2025, l'association « Vent debout » a déposé un dossier de demande de subvention pour mener à bien ses actions.

Association	BP 2024	Proposition BP 2025
Association « Vent debout ».	0 €	300.00 €

Messieurs Pascal SAVIGNE et Stéphane DENIS, membres de l'association, quittent la salle et ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 14

Pour : 17

Majorité absolue : 9

Votants : 17

Contre : 0

Suffrages exprimés : 17

Abstention : 0

Au vu des résultats, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- **Accorder** une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Vent debout ».
- **Dire** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Pour copie conforme

Hania RENAUDIE,
Maire,

Pascale PONGERARD,
Secrétaire de séance.

